

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3921**

commune (s) :

objet : Fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3921**

objet : **Fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La requalification des zones et parcs industriels de la Communauté urbaine de Lyon nécessite de disposer d'une signalétique en adéquation avec les ambitions de la collectivité en matière de maintien de l'attractivité de ces pôles économiques. Depuis 2001, la signalétique a été déployée dans 13 zones ou parcs industriels, et ce sont ainsi plus de 600 mobiliers qui ont été implantés.

Dans le cadre de la réalisation d'opérations nouvelles ou pour intervenir sur des matériels accidentés, la Communauté urbaine doit pouvoir recourir à un prestataire capable de réaliser la fourniture et à un prestataire capable de réaliser la pose des matériels nécessaires à l'évolution, la maintenance et la réparation des équipements existants, ainsi que l'extension des équipements de signalétique des zones industrielles ou d'activité.

Le présent dossier a donc pour objet le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution d'un marché de fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles sur le territoire de la Communauté urbaine composé de 2 lots.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Les lots font l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		(en € HT)	(en € TTC)	(en € HT)	(en € TTC)
1	Fourniture de matériel pour la signalétique des zones industrielles de la Communauté urbaine de Lyon	425 000	508 300	1 700 000	2 033 200
2	Pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles de la Communauté urbaine de Lyon	100 000	119 600	450 000	538 200

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121- 29 et L 2122- 21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un marché de fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles (ZI) sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon :

- lot n° 1 : fourniture de matériel pour la signalétique des ZI sur le territoire de la Communauté urbaine ;

- lot n° 2 : pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des ZI de la Communauté urbaine.

b) - les dossiers de consultation des entreprises.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des ZI sur le territoire de la Communauté urbaine et tous les actes y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : fourniture de matériel pour la signalétique des ZI sur le territoire de la Communauté urbaine, pour un montant minimum de 425 000 € HT, soit 508 300 € TTC et maximum de 1 700 000 € HT, soit 2 033 200 € TTC ;

- lot n° 2 : pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des ZI de la Communauté urbaine, pour un montant minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum de 450 000 € HT, soit 538 200 € TTC,

b) - poursuivre par voie de marchés négociés ou par la procédure d'appel d'offres, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres, dans le cas où la consultation par appel d'offres serait déclarée infructueuse pour le lot n° 1 et/ou le lot n° 2.

5° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 - compte 2152 - opérations n° OP01O0888, OP01O0889, OP01O0891, OP01O0892, OP01O0893, OP01O0894, OP01O0895, OP01O0896, OP01O2114, OP01O2115.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.